



Problème de chaleur et d'humidité

Par **ericssen**, le **09/01/2026** à **17:15**

Bonjour,rnrnJe vis depuis plusieurs années dans un appartement de 11m2 dans la région parisienne. J'ai des problèmes de chaleur en été et d'humidité toute l'année.rnrnCet appartement est constitué de 2 pièces séparées:rnrn_ une pièce avec cuisine et douche, pas de hotte aspirante, 1 fenêtre et 1 vmc qui fonctionne environ 12h/24h. En été, je laisse la fenêtre ouverte ou entre-ouverte toute la journée pour éviter la fournaise et l'accumulation d'humidité, ce que je ne peux pas faire en hiver. Dès que je cuisine ou prends une douche, j'ouvre grand la fenêtre pour éviter la fournaise et surtout pour ne pas me retrouver avec des flot d'humidité qui ruissellent le long des murs et du plafond. Là encore, ça ne pose pas de problème en été, mais c'est plus embêtant en hiver.rnrn_ une autre pièce avec un trou d'aération bouché par de la paille depuis le jour de mon emménagement, 1 fenêtre et 1 lucarne. Fenêtre et lucarne restent ouvertes ou entre-ouvertes toute la journée en été pour éviter la fournaise et l'accumulation d'humidité, ce que je ne peux pas faire en hiver. J'ai acheté un absorbeur d'humidité qui tourne 24h/24, 7j/7, depuis plusieurs années et que je vide au moins 1 fois par jour (2-3litres).rnrnCes précautions atténuent fortement le problème mais n'empêchent pas l'humidité de se déposer, la peinture de se décoller, et la moisissure de se développer, lentement mais sûrement.rnrnCet appartement satisfait-il aux normes de salubrité ? L'obligation du propriétaire de fournir un appartement viable est-elle satisfaite ?rnrnEn vous remerciant pour vos réponses.

Par **Jeussépatou**, le **10/01/2026** à **14:35**

Bonjour,rnrnVous pouvez copier ce lien: <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F16158>.rnrnComme vous pouvez le constater, c'est un site gouvernemental.rnrnVous pouvez également vous rapprocher de votre agence régionale de

santé (ARS)rn rnCordialement